



Réveillez vous !

Durant ces derniers mois, les mobilisations se sont succédé dans différents secteurs : éducation, santé, transports, retraité.e.s, Fonction publique... La mobilisation a été belle : des records du nombre de grévistes dans la Fonction publique, des manifestations festives, des convergences solidaires ! Malgré cela, malgré la détermination des grévistes et des manifestant.e.s, le résultat est bien décevant pour les salarié.e.s, les agent.e.s et, in fine, pour les usager.e.s de ces différents secteurs. Le gouvernement, bien épaulé par une assemblée léthargique, s'est montré intransigeant dans sa volonté de mettre en œuvre sa politique ultra-libérale.

CAP 2022 : droit dans le mur !

On vous en parle à la page suivante, le gouvernement, bien que n'ayant rien annoncé officiellement, a bien l'intention de mettre en œuvre sa « refonte du Service public », autrement dit : la casse du service public ! Cette remise en cause drastique de la Fonction publique met en péril nos emplois, bien sûr, avec les suppressions annoncées de 120 000 postes, mais aussi les principes mêmes du Service public : neutralité, gratuité, continuité et fiabilité. Si les annonces n'ont pas eu lieu dans les temps prévus, ce n'était certainement pas pour mieux en discuter avec les organisations syndicales et entendre ce qu'elles ont à dire sur la question (la co-construction a ses limites !) mais simplement pour s'éviter l'ouverture d'un nouveau front de mobilisation !

Stop ou encore ?

Pas sûr que le calcul soit bon parce qu'entre les mesures qui ont déjà fuité, celles concernant la réforme des retraites (disparition programmée de la retraite par répartition au profit de celle par points) et, information de dernière minute, le gel du point d'indice, la période des congés d'été ne suffira certainement pas à nous calmer ! Nous ne

devons pas baisser les bras, nous devons continuer à affirmer, haut et fort, ensemble, que nos demandes et nos revendications sont légitimes pour tout le pays. D'ailleurs avons-nous le choix ?

Du pain et du foot pour amuser la galerie !

Ne croyons pas que nous sommes à l'abri de ces réformes à venir ! Même si les ministères économiques et financiers exercent une partie des activités régaliennes de l'État, même si les « grands corps de l'État » y sont bien installés, même si nous disposons d'espaces de convivialité dans nos locaux ou que nous avons droit aux retransmissions des matchs de foot : comme tous les agent.e.s de toute la Fonction publique, nous serons touché.e.s dans nos portefeuilles, dans nos carrières et dans notre statut !

Alors, on se réveille et on se remobilise ?



Solidaires Finances vient de publier trois guides pour vous.

Contactez **Sud Centrale Solidaires** pour vous les procurer !

CAP2022 : pas d'annonce officielle mais le train de la casse est déjà sur les rails !

Après avoir lancé différents groupes de travail et d'experts en septembre 2017, le gouvernement avait prévu d'annoncer ses futures mesures pour la Fonction publique en mars. En avril. Début mai. Fin mai. Début juin... Ouf ! On est fin juin et il n'y a toujours pas d'annonce officielle. En revanche, nous avons pour nous informer des articles dans la presse et le travail mené avec les organisations syndicales sur différents chantiers. Et là, que des mauvaises surprises, ou plutôt une confirmation de nos plus grandes craintes sur la casse en marche tout à fait volontaire du service public, des services aux publics ! Faisons le tour de ce qui nous pend au nez et des reculs prévus par le gouvernement !



mérite ! Ouf, nous sommes sauvé.e.s ! En réalité, on sait bien les travers de ce système qui sera généralisé rapidement : manque de transparence, risque de discriminations, individualisation de la carrière au détriment du jeu collectif, renforcement des inégalités salariales femmes-hommes dès lors que cette rémunération se basera sur le temps de présence...

Contractualisation

D'après le compte-rendu du Conseil des ministres du 12 juin dernier, le recours aux contrats a pour but « d'adapter les recrutements aux besoins, d'assouplir les contraintes qui pèsent sur les employeurs publics dans leurs choix de recrutement et de favoriser les mobilités entre secteur public et privé »... Ah bon ? Il n'y a donc pas de compétences en interne ? Nous ne sommes pas assez formé.e.s pour faire face aux besoins ? Mais pourtant nous serions visiblement assez compétent.e.s et qualifié.e.s pour passer du public au privé. Se rendent-ils compte de la contradiction ? Sans même parler du fait que ce recours aux contractuel.le.s (on a même lu quelque part « pour des missions saisonnières » - sic) remet fortement en cause le principe même du rôle de l'agent.e de service public et de sa neutralité !

Rémunération

Nous l'avons toutes et tous appris récemment : pas question de remonter le point d'indice ! Et nous voilà reparti.e.s pour une période de gel qui finira d'entamer sérieusement notre pouvoir d'achat ! Et pas non plus de retour en arrière sur l'abrogation du jour de carence. Mais ne vous inquiétez pas, parmi les propositions de CAP2022 il y a la rémunération au

Dialogue social

Fidèle à la novlangue qu'il utilise, le gouvernement appelle ça « simplification » ! Dans les scénarii proposés aux organisations syndicales, il était question de fusion ou ... de fusion des instances existantes (comités techniques et CHSCT). À part pour l'administration, on ne voit pas bien comment ce pourrait être plus simple d'examiner les différentes problématiques, certes connexes mais ayant chacune sa spécificité, dans une grande instance fourre-tout ! L'autre gros avantage, toujours pour l'administration, c'est de diminuer drastiquement le nombre de représentant.e.s syndicaux pouvant se saisir des questions et porter les revendications des agent.e.s. La disparition des CAP entérinera quant à elle le manque de transparence dans l'évolution des carrières et la possibilité de débat autour des décisions, parfois injustes, de promotion ou, plutôt, de non-promotion !

Donc, demain avec CAP2022, nous serons toutes et tous des fonctionnaires détachés sur contrat de droit privé, travaillant uniquement sur des missions, payés à la tête du client ? Et ceci, bien évidemment, sans gestion de carrière, de médecine de prévention ou d'accompagnement syndical ! Inquiétant, non ?

Fonctionnaires des associations : des agents de Centrale comme les autres ?

Régulièrement, des agent.e.s nous informent des dysfonctionnements dûs à leur position statutaire et de leur sentiment d'être « oublié.e.s » par l'administration centrale !



Deux types d'associations coexistent à Bercy : celles de l'action sociale (ALPAF, EPAF, AGRAF) et celles qui ont été « privatisées » (ATSCAF, Place des Arts, COOP, CSMF, CASC). Dans les premières, les agents sont mis à disposition (MAD) par l'administration, dans les secondes, ils sont détachés sur contrat de droit privé pour cinq ans.

En matière de médecine de prévention...

Depuis l'année dernière, nous sommes fréquemment interpellés sur l'accès à la médecine préventive. À notre grande surprise, nous avons appris qu'il n'y avait plus de « temps médical disponible » pour ces agents ! Ils ont donc été priés de se tourner vers des médecins du travail. Et là, il leur a été rétorqué que les fonctionnaires ne pouvaient pas prétendre à la médecine du travail du privé ! La quadrature du cercle !

... et en matière d'emploi et de promotion

De la même façon, ils sont de plus en plus confrontés à des difficultés d'évolution de carrière voire même au simple maintien dans leur emploi actuel.

Parfois, ils sont lentement poussés vers la sortie au profit de contractuels de droit privé. Parfois, ils sont purement et simplement « renvoyés », sans véritable motif. Pour les agents détachés, l'épée de Damoclès c'est la question du renouvellement. Leurs contrats stipulent qu'il peut être mis fin au détachement de manière uni-

latérale (par l'agent, l'association ou les DRH du MEF) moyennant un préavis de 3 mois, **sans aucune justification préalable**. Ce système entérine une forme de précarité de l'emploi et leur fait subir une sacrée pression psychologique !

Sans poste, ces agents sont « réintégrés » dans leur administration d'origine. En réalité, ils sont mis « en instance d'affectation » : le Service des ressources humaines du SG leur confie des missions temporaires pour les « occuper » en attendant de retrouver un poste fixe.

Pour les promotions, c'est là aussi le plus grand des arbitraires : des agents ayant une grande ancienneté se voient refuser une promotion pour des motifs fallacieux où se mêlent favoritisme et subjectivité. Cela contribue forcément à installer une ambiance délétère entre les agents.

Que faire ?

Bien sûr, il existe des recours (les représentants syndicaux, les prud'hommes). Mais dans tous les cas, ces agents ont le sentiment d'être des fonctionnaires de seconde zone, alors qu'ils sont par ailleurs très impliqués dans leur travail. Il est donc important de revoir, de fond en comble, le fonctionnement des associations et de d'interpeller l'administration, **sur chaque dossier**, sur ce qui devient peu à peu des zones de non-droit !

Les hirondelles reviennent au printemps, les CAP aussi !

Alors que le gouvernement s'apprête à remettre en cause les CAP, quelques mots pour vous raconter ce qu'il s'y passe et à quoi elles servent. Prenons l'exemple d'une CAP qui s'est tenue le 21 juin dernier, une CAP de promotion des secrétaires administratifs de classe normale en secrétaires administratifs de classe supérieure (B1 en B2).

Au début, il y avait 526 agent.e.s promouvables pour... 53 postes ! Le problème c'est que le taux de passage en B est en diminution d'année en année. Et si, au vu du faible nombre de postes, cela donne parfois lieu à une véritable foire d'empoigne, les agent.e.s peuvent être sûre.s que leur dossier a été présenté puis discuté.

Au tout début de la réunion, les organisations syndicales apprennent les décisions déjà en partie prises par l'administration : 46 postes déjà assignés par le

SG. Reste donc à discuter sur les 7 postes restants.

Un travail tout en finesse pour remettre de l'équité dans la décision : pour « récupérer » des personnes qui d'une année sur l'autre ont disparu des listes, pour regarder de plus près pourquoi certain.e.s agent.e.s figurant en première place une année se retrouvent au 2e rang l'année suivante... Même si cela ne concerne que 2 ou 3 agent.e.s par CAP, nous estimons que cela est très dommageable !

C'est aussi pour cela que depuis des années nous demandons la valorisation de critères objectifs pour les promotions internes. Loin des décisions arbitraires rapportées par les agent.e.s !

Toutes nos félicitations à tou.te.s
les promu.e.s et longue vie aux CAP !

Quand faut y aller...

Vous allez commencer à recevoir des tracts, des courriels, vous serez sollicité par les organisations syndicales, c'est normal : les élections professionnelles, c'est bientôt (cf. calendrier). Et c'est un enjeu de taille qui doit contribuer à la réponse que nous pouvons apporter collectivement aux bouleversements qui s'annoncent tant de nos statuts que de nos missions (cf. page 3 et 4).

Dans notre dernier numéro du *Coup de Griffes*, **Sud Centrale Solidaires** vous invitait déjà à vous engager et à participer activement, et bien, nous réitérons : à vous de jouer !

Figurer sur une liste pour un comité technique (CTAC, CTS de SEP et de Tracfin), pour une CAP, c'est choisir de participer activement au dialogue social, contribuer à une amélioration des conditions de travail, poser des questions (im)pertinentes à l'administration qui feront bouger les choses...

Mais ne vous inquiétez pas : s'engager c'est un jeu collectif et nous serons ensemble pour travailler aux questions et aux problématiques soulevées par les agent.e.s !

Et même si vous ne figurez pas sur une liste, après tout, vous pouvez aussi voter pour nous 😊

Dans tous les cas, rendez-vous à la rentrée de septembre pour approfondir les sujets à porter pour ces élections dans vos services, dans vos directions, sur les différents sites de Bercy !



**Durant la période estivale,
nous ne tiendrons pas de permanence.**

Un problème ? Des questions ? Syndiqué.e.s ou non, n'hésitez pas à venir nous voir !



Calendrier

- ◆ Date limite de dépôt des candidatures des organisations syndicales : jeudi 18 octobre 2018
- ◆ Affichage des listes de candidats : au moins un mois avant la date du scrutin, lundi 29 octobre 2018
- ◆ Affichage des listes d'électeurs : lundi 29 octobre 2018
- ◆ Ouverture de l'espace électeur sur le SVE (système de vote électronique) : lundi 29 octobre 2018
- ◆ Vérification des inscriptions sur les listes électorales par les électeurs : mardi 6 novembre 2018
- ◆ Mise en ligne des candidatures et professions de foi : mercredi 14 novembre 2018
- ◆ Transmission d'une notice d'information et des moyens d'authentification permettant de participer au scrutin : mercredi 14 novembre 2018 (envoi du mail prévu le 29 octobre)
- ◆ **SCRUTIN : du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre 2018**

Je souhaite recevoir des informations

Nom : Prénom :

Direction/Service : Téléphone :

Courriel :

Adresse postale :;

Syndicat Sud Centrale Solidaires

Tél. : 01 53 18 80 68 / 8 07 06 / 8 73 31 / 8 60 22

syndicat-sud-centrale@syndicats.finances.gouv.fr - www.sudcm.org